Envoyé en préfecture le 04/03/2025
Reçu en préfecture le 04/03/2025
Publié le
ID : 085-218503019-20250227-2_270225-DE

Département de la Vendée
Commune de VENDRENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février, le Conseil Municipal de la Commune de VENDRENNES (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme PHLIPART Roseline, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Etaient présents : Roseline PHLIPART, Pascal LALLEMAND, Florence de CHABOT de TRAMECOURT, Gérard GALLARD, Alain CHENOIR, Rémi SEILLER, Valérie CHENU, Marie-Jeanne GODET, Patrice ROUSSELOT, Mélanie LOIZEAU et Clément RECROSIO, Séverine RIPOCHE, Delphine MERLET, Mélanie PETITEAU, Stéphane BARBARIT
Absents ou excusés : Sandra GODET, Thierry PINEAU qui a donné pouvoir à Florence de CHABOT, Sonia CHENOUARD, Yvon BOUDEAU
Date de convocation : 19 février 2025
Mme Mélanie PETITEAU a été désignée secrétaire de séance

N°2/27-02-25

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations ont été reconnues régulières ;

❶ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire
❷ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
❸ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare, par un vote à mains levées (16 votants – 16 OUI) que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le Comptable assignataire du Service de Gestion Comptable Nord-Vendée, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance aux date et heure indiquées ci-dessus
Le 28 février 2025
Le Maire
Roseline PHLIPART

MAIRIE DE VENDRENNES 85 (Vendée) R.F.

Le Maire
• certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
• informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 6 rue Allée de l'Ile Gloriette – NANTES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État